



TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

DIRECTION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT ET DE LA PÊCHE
Bureau d'Inspection Vétérinaire Alimentaire et Phytosanitaire

**Enregistrement des opérateurs à l'importation d'animaux et/ou des denrées animales
ou d'origines animales**

VU l'arrêté n° 2001-066 du 07 février 2001 – approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 26/ AT /01 du 31 janvier 2001 portant réglementation générale du contrôle sanitaire des animaux vivants, des denrées animales et produits animaux à l'importation (articles 18 et 21).

◆ **IDENTIFICATION**

Personne physique

- Identité :.....
- Adresse :.....
- Tél :
- Courriel :.....

Personne morale

- Responsable de la société :
- Raison sociale:.....
- Siège sociale :.....
- Qualité du signataire :.....
- Tél :.....
- Courriel :.....

◆ **ACTIVITÉ D'IMPORTATION**

Animaux vivants. Préciser espèce :.....

Semences animales. Préciser espèce :.....

Denrées animales ou d'origine animales pour l'alimentation humaine.

Alimentation animale. Préciser espèces visées :

Le demandeur s'engage à avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur concernant toutes les importations sur le territoire de Wallis et Futuna.

Signature